



Problème sur un bien (Restanque) AVANT signature définitive

Par **Jerome Jerome**, le **18/04/2018** à **23:23**

Bonjour,

Ma compagne et moi sommes en train d'acheter un bien dans le Var

- * Nous avons signé le compromis chez le notaire
- * Nous avons versé l'acompte
- * Nous avons obtenu le crédit
- * Nous signons normalement le mois prochain l'acte de vente définitif.

Nous ne le savions pas mais a une des limites du terrain se trouve une restanque qui donne sur un terrain voisin légèrement en contre bas.

Nous avons reçu ce jour un courrier du notaire, courrier envoyé par le voisin possédant justement le terrain sous cette restanque, disant ceci :

" La limite de notre parcelle n°... (La leur) et de la parcelle n°... (La notre), et matérialisée par une restanque mitoyenne en pierres sèches, qui s'est en partie effondrée. de notre propre initiative nous avons fait appel a un artisan tailleur de pierres pour une réfection. Nous ne demandons rien pour ce travail. En revanche, étant donné que l'autre partie de cette restanque menace de s'effondrer, nous sollicitons les FUTURS propriétaires de la parcelle n°... La prise en charge rapide de la reconstruction de la deuxième partie et ce par le même artisan que pour la première partie"

Donc, pour résumer, nous n'étions au courant de rien, rien ne nous a été signalé, nous n'avons pas encore signé l'acte mais un voisin nous demandé déjà de refaire une trentaine de mètres de restanque ?

Légalement, nous ne sommes pas encore propriétaires, pourquoi devrions nous assumer la réparation de cette Restanque ?

Nous signons bientôt, nous sommes en pleine panique car nous avons déjà un budget très serré,

Merci pour toute aide que vous pourrez nous apporter,